

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 avril 2014

CP2014_04_11
id. 698

L'an deux mille quatorze le vingt huit avril , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET.

Absent(s) :

M. MARTY

**REMISE EN ÉTAT DES QUAIS DE LA GARONNE
COMMUNE DE LAMAGISTÈRE
DÉVOLUTION DU MARCHÉ**

Une consultation a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant la remise en état des quais de la Garonne, soutenant la RD 30E, sur le territoire de la commune de LAMAGISTERE.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure adaptée
- Marché à bons de commande
- Validité : 1 an à compter de la date de notification
- Marché d'un montant annuel maximum de 1 100 000,00 € HT

La Commission d'appel d'offres, réunie le 24 mars 2014, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux présentés.

Elle a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 70 % et valeur technique au regard du mémoire technique 30 %.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 24 mars 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département :

. le marché de remise en état des quais de la Garonne avec la société et pour le montant suivants :

Remise en état des quais de la Garonne - LAMAGISTERE

Montant annuel maximum de 1 100 000,00 € HT

Attributaire : SOCIETE ECM (Etudes Construction Maintenance)

. toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président